



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 juin 2019 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2019-06-100**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 juin 2019 soit ouverte à 19 h 02 devant 5 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Dépôt du rapport financier pour l'année 2018
- 0.3 Adoption de la séance ordinaire du 7 mai 2019

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour mai 2019
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour mai 2019 (530 à 532)
- 1.3 Vente pour taxes



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1.4 Autorisation d'exploitation camping pour le mont Morissette (Blue Sea)
- 1.5 Téléphone mobile et accessoires pour direction générale
- 1.6 Augmentation salariale 2019
- 1.7 Compte rendu des entrevues – Emploi Été Canada
- 1.8 Demande d'un citoyen – Rampe de mise à l'eau au Lac Allard
- 1.9 Achat d'un système de caméra – Centre municipal
- 1.10 Articles promotionnels

## **200 Sécurité publique**

## **300 Transport**

- 3.1 PAERRL – Reddition de compte
- 3.2 Rechargement granulaire et remplacement de ponceaux

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 MRCVG – Règlement déclaration compétences en matières résidentielles
- 4.2 Séance d'information – Compost et bac brun
- 4.3 Appui – Position de Tricentris sur la consigne du verre
- 4.4 Déprédation du Castor – augmentation du tarif pour trapper le castor

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Défibrillateur – Soumissions pour centre municipal

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Terrain pour Clinique intelligente et 10 unités de logement

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Rencontre amicale de golf – Femmes d'affaire de la MRCVG
- 7.2 Rampe pour personnes à mobilité réduite – Centre récréatif du lac Long

## **800 Correspondance**

- 8.1 Gérance de la tour du mont Morissette
- 8.2 Bulletin de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea – Mai 2019
- 8.3 Inondations 2019 – Communication – Processus de rétablissement de la circulation sur les routes et ponts.

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**2019-06-101**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 juin 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2019-06-102**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable 2018, la firme Piché & Lacroix CPA Inc. a dressé le rapport financier pour ce même exercice;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le rapport financier 2018 ainsi que le rapport du vérificateur externe, (C.M. art. 176.1);

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel au 31 décembre 2018 démontre un surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de 160 975\$ ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 155 846\$ au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur préparé et déposé par la firme Piché & Lacroix CPA Inc. ainsi que par le Directeur général, Christian Michel;

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais reliés à la vérification de l'exercice financier 2018 au montant de 17 950\$ dont 4 500\$ avait été acquittés pour la facturation intérimaire.

QUE ce Conseil renouvelle le mandat de la firme Piché-Lacroix pour assurer les services de vérification pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**2019-06-103**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 MAI 2019**

Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**



**2019-06-104**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MAI 2019**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 18 à 22 de mai 2019 et qui totalisent un montant de 37 077,25\$ soient acceptés;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 21 675,33\$ pour les salaires versés en mai 2019 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 919.48\$ pour le mois de mai 2019 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 470,70\$ pour le mois de mai 2019 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2019-06-105**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2019**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de mai 2019 qui totalisent un montant de 128 874,09\$ sur le journal des déboursés no 530 à 532 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2019-06-106**

**VENTE POUR TAXES - LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du *3 octobre 2019*, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu

- QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

**2019-06-107**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-06-106;
- CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 octobre 2019, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE**

**2019-06-108**

**AUTORISATION D'EXPLOITATION CAMPING POUR LE MONT MORISSETTE**

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part de Carpe Diem Aventures pour un projet d'hébergement touristique écoresponsable et insolite;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est proposé aux abords du Lac à Laurier sur le territoire des Terres Publiques Intra municipales (TPI) au sud du mont Morissette;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet sera en partenariat avec l'association du Parc Régional du Mont Morissette;
- CONSIDÉRANT QUE pour permettre la réalisation de ce projet, une demande d'utilisation du territoire doit être faite au ministère des ressources naturelles par l'entremise de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'obtenir un bail/location du terrain ciblé;
- CONSIDÉRANT QUE des frais de 113\$ plus les taxes applicables sont requis pour l'étude de la demande;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera le porteur du projet et représentant au nom duquel le bail sera émis;
- CONSIDÉRANT QUE de plus, le projet de modification du règlement de zonage #2019-073, prévoit de créer une nouvelle sous-zone dans le F135, qui sera F135A, décrite comme étant une portion de 100 mètres autour du lac à Laurier seulement à l'intérieur de l'actuelle zone F135 et d'y ajouter l'usage T7 afin de rendre le projet conforme aux règlements municipaux;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement à produire et signer une demande d'utilisation du territoire public à la MRCVG qui assurent la gestion des TPI, pour et au nom de la municipalité pour le projet d'hébergement écoresponsable et insolite;



- QUE la municipalité sera le porteur du projet et bénéficiaire du Bail;
- QUE soit autorisée la dépense de 113\$ plus les taxes applicables pour la demande auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2019-06-109**

**REMPLACEMENT DE TÉLÉPHONE MOBILE ET ACCESSOIRES POUR DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- CONSIDÉRANT QUE le téléphone mobile du Directeur général démontre des signes de mal fonctionnement et que la mémoire interne est saturée à 99,9% ce qui expliquerait les problèmes;
- CONSIDÉRANT QUE la ligne du directeur général est éligible à un remplacement d'appareil à partir du 14 juin 2019, avec les rabais applicables pour l'appareil en fonction d'un contrat de 3 ans;
- CONSIDÉRANT le réseau cellulaire déficient sur la majorité du territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général est le premier contact en cas d'urgence pour les différents intervenants (SQ, Hydro-Québec, et autres) ou de demandes pressantes des citoyens, et ce, les soirs comme les fins de semaine;
- CONSIDÉRANT QU' un amplificateur de signal permettrait d'augmenter de façon significative, le signal cellulaire sur le territoire, assurant ainsi une continuité dans les services aux citoyens et avec les différents intervenants;
- CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur affaire de produits cellulaire, Solutia Télécom, a déposé une soumission pour un Iphone XR 128 gig, au coût de 449\$ avec un contrat de 3 ans + 80\$ d'accessoires protecteur pour l'appareil et un amplificateur pour l'auto au coût de 500\$, le tout plus les taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;
- QUE ce Conseil autorise le remplacement du téléphone du Directeur général au coût proposé par Solutia Télécom avec un contrat de 3 ans avec les accessoires de protection et de l'amplificateur pour voiture Drive 4G-M

**ADOPTÉE**

**2019-06-110**

**AUGMENTATION SALARIALE 2019**

- CONSIDÉRANT QUE les employés ont été évalués pour l'année 2018;
- CONSIDÉRANT QUE l'indice du prix à la consommation (IPC) applicable se situe à 2,3%;



- CONSIDÉRANT QUE si l'employé obtient une cote globale supérieure à 3 lors de son évaluation, l'augmentation est bonifiée de 1%;
- CONSIDÉRANT QUE certains employés ont un contrat qui inclut les modalités relatives aux augmentations salariales annuelles de 2,5% sans égard à l'IPC et qu'advenant une cote globale supérieure à 3, ils sont aussi admissibles à la bonification de 1%;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil attribue une augmentation de 2,3%, en fonction de l'indice du prix à la consommation, ou de 2,5% selon la catégorie d'emploi et de majorer de 1% les salaires des employés qui ont reçu une cote globale supérieure à 3 sur le mérite selon l'appréciation du rendement, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- QUE le salaire de l'employé 22-002, qui comprenait 28 heures au taux de directeur incendie et 12 heures au taux de coordonnateur des loisirs, soit ajusté au taux applicable au poste de directeur du service incendie pour les 40 heures.

**ADOPTÉE**

**2019-06-111**

**COMPTE RENDU DES ENTREVUES – EMPLOI ÉTÉ CANADA**

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une dizaine de candidatures pour le poste affiché de préposé(e) à l'urbanisme et environnement;
- CONSIDÉRANT QUE 5 candidatures ont été retenues pour l'entrevue;
- CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrevue, un candidat se démarquait des autres de par son expérience et ses qualifications;
- CONSIDÉRANT QUE si le candidat retenu avait déjà des engagements ailleurs, un ordre de sélection avait été établi par le comité de sélection;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite offrir le poste à un candidat de Blue Sea et privilégie un candidat étudiant qui retourne ou s'engage dans des études post-secondaires à l'automne 2019;
- CONSIDÉRANT QUE seulement un candidat répond à tous les critères préétablis, Monsieur Antony Lacaille;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil retienne la candidature de M. Antony Lacaille pour combler le poste en lien avec Emploi Été Canada;
- QU' une lettre de remerciement soit envoyée aux candidats qui n'ont pas été retenus leur indiquant que leur CV sera gardé pour une année;
- QUE L'horaire de travail soit établi à 30 heures par semaines, le salaire horaire à 14\$ pour une période de 10 semaines.

**ADOPTÉE**



---

Note : Demande d'un citoyen – rampe de mise à l'eau au lac Allard  
Remettre au mois prochain avec estimation des coûts

---

**2019-06-112**

**ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA – CENTRE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le centre municipal n'est pas équipé de caméra pour assurer la surveillance des lieux;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du nouveau contrat de collecte des déchets, qui ne prévoit pas la collecte des encombrants, les gens apportent leurs encombrants derrière le centre municipal et nous devons de ce fait utiliser les ressources municipales et assumer les coûts pour les acheminer à l'Écocentre de Maniwaki;

CONSIDÉRANT les nombreux ajouts d'infrastructures et d'équipements et les activités qui se déroulent au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de caméra décourage souvent les personnes d'agir de façon malveillante et/ou de causer des dommages aux infrastructures municipales et aux équipements;

CONSIDÉRANT QU' un système composé de 8 caméras permettrait une surveillance accrue et que plusieurs systèmes se détaillent entre 600\$ et 700\$ pour 8 caméras, une unité d'enregistrement de 2 To, le tout branché par fil pour assurer la fiabilité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un système de 8 caméras avec enregistreur pour assurer la surveillance autour du centre municipal;

QUE le Conseil autorise la dépense pour les prix cités dans le préambule.

**ADOPTÉE**

---

Note : Articles promotionnels : Le conseil ne souhaite pas aller de l'avant avec les tasses thermo, le Conseiller Michael Simard a plusieurs caisses de ces tasses thermo qu'il propose d'offrir aux employés. Des autocollants de la municipalité pourraient y être apposés.

---

**2019-06-113**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) - REDDITION DE COMPTE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 162 975\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;





- CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;
- CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul dénommé et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

- 
- Note : Rechargement granulaire et remplacement de ponceaux : Vérifier le fonds Carrière et sablière et remettre à la séance du mois de juillet
- Note : MRC Vallée-de-la-Gatineau - Règlement déclaration de compétence en matière résiduelle à l'exception de la collecte.
- Note : Séance d'information – Compost et bac brun : Les élus sont invités le 10 juin 2019 au Canot Volant de Maniwaki ou le 13 juin 2019 au centre communautaire de Gracefield, formule 5 à 7 avec petites bouchées.
- Note : Appui – Position de Tricentris sur la consigne du verre : remettre à juillet, certains conseillers souhaitent analyser le dossier pour prendre position.
- 

**2019-06-114**

**DÉPRÉDATION DU CASTOR – AUGMENTATION DU TARIF POUR LA TRAPPE DU CASTOR**

- CONSIDÉRANT QUE le montant versé pour la capture d'un castor, afin de contrôler la population et de protéger les infrastructures municipales n'a pas été indexé depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT QUE la déprédation du castor est un travail ardu qui demande parfois plusieurs visites par le trappeur afin de bien réaliser son travail;
- CONSIDÉRANT QUE le trappeur doit parfois mettre plusieurs heures pour localiser les huttes de castors et qu'il revient parfois bredouille;
- CONSIDÉRANT QUE le montant de 40\$ ne suffit plus pour couvrir les frais engendrés, surtout parce qu'il y a de moins en moins de possibilité de vendre les peaux récoltées;
- CONSIDÉRANT QUE le trappeur s'occupe seul de la déprédation du castor et qu'il souhaiterait que le montant soit revu à la hausse, c'est-à-dire 50\$ par castor capturé;



CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'établir un salaire horaire pour toutes les visites qui sont nécessaires pour localiser les emplacements de trappe;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte d'augmenter le montant à verser pour la capture d'un castor à 50\$ par prise lorsque le trappeur est mandaté par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2019-06-115**

**DÉFIBRILLATEUR – SOUMISSIONS POUR CENTRE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'activités se déroulent au centre municipal impliquant une population vieillissante;

CONSIDÉRANT QU' en cas de besoin d'un défibrillateur, les secondes comptent pour assurer la survie de la victime;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour un défibrillateur a été prévue au budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu deux soumissions, soit une de Premiers soins Haute-Gatineau au montant de 1 800\$ plus taxes applicables et une de SP Medical au montant de 1 519\$ plus taxes applicables, pour deux modèles comparables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de SP Médical au montant de 1 519\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2019-06-116**

**TERRAIN POUR CLINIQUE INTELLIGENTE ET 10 UNITÉS DE LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une clinique intelligente avec 10 unités de logement, présenté lors de la consultation publique le 8 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre de consultation publique, le conseil municipal a demandé à 3 propriétaires terrien de soumettre une offre pour l'achat de terrains adaptés pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont toutes été déposées et que l'offre d'un terrain sur le chemin Blue Sea Nord, appartenant à M. Paul Clément offre, selon le Conseil, le meilleur potentiel pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il serait intéressant pour la municipalité d'acquérir suffisamment de terrain pour permettre de développer dans le futur et ajouter des unités de logement autour de la clinique intelligente;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre est prévue le 6 juin 2019 pour discuter des possibilités avec M. Paul Clément;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé, secondé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le maire et la direction générale à rencontrer M. Paul Clément afin de réserver un terrain pour le projet et négocier les modalités d'acquisition;
- QUE suite à la rencontre, l'information soit ramenée au Conseil pour discussions;
- QUE le Conseil souhaite rappeler que même si nous échangeons l'information du cadastre du lot privilégié pour le projet, le projet reste conditionnel à l'obtention de subvention et aussi conditionnel à la tenue d'une séance de consultation de la population qui devra être favorable au projet;
- QUE selon notre compréhension, une première clinique intelligente sera terminée à l'automne 2019 dans la municipalité de St-Adolphe-Rodriguez et que le Conseil souhaite aller visiter cette première clinique avant de donner son accord dans ce projet;
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de faire parvenir à M. Jean-Michel Casimir, le numéro de lot du terrain privilégié, ceci n'engageant en rien la municipalité pour l'instant.

**ADOPTÉE**

**2019-06-117**

**RENCONTRE AMICALE DE GOLF – FEMME D’AFFAIRE DE LA MRCVG**

- CONSIDÉRANT QUE cette année encore, la Chambre de commerce de Maniwaki organise une rencontre amicale de golf pour les femmes d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau qui aura lieu au club de golf Algonquin de Messines;
- CONSIDÉRANT QUE le coût par personne est de 86,25\$ taxes incluses, et comprend golf, voiturette et souper plus la chance de remporter de beaux prix de présence;
- CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe et l'inspectrice en bâtiment et environnement ont participées l'an dernier, ce qui leur a permis de représenter la municipalité lors de cet événement et de créer des liens d'affaires solides avec les femmes d'affaires de la région;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l'inscription de mesdames France Carpentier et Maude-Élaine Martin pour le golf et souper au coût de 86,25\$ par personne.

**ADOPTÉE**

**2019-06-118**

**RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC-LONG**

- CONSIDÉRANT QU' il n'y a plus de rampe pour personnes handicapées ou à mobilité réduite au Centre récréatif du lac Long;



- CONSIDÉRANT les nombreuses activités organisées au centre récréatif auxquelles s’ajoutent les déjeuners, le premier dimanche de chaque mois, ce qui occasionne un achalandage important;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont demandé une rampe à cause de leurs problèmes de mobilité;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d’aide financière de la part du comité exécutif du Centre récréatif du Lac-Long;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la Coop Gracefield pour les matériaux nécessaires pour la construction d’une rampe et que la soumission s’élève à 1 275,94\$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants du Centre récréatif nous indiquent qu’il pourrait y avoir d’autres matériaux à acheter et certains pourraient être retournés et que la soumission pourrait changer à la baisse ou légèrement à la hausse;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le centre régulièrement pour l’usage du Conseil, mais aussi lors d’élections et est reconnu comme centre d’hébergement en cas de sinistre au Plan de mesures d’urgence de sécurité civile de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU’ il est important d’accommoder les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées afin de les inclure dans chacune des activités de la municipalité et leur offrir les services municipaux essentiels lors de besoin.
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;
- QUE ce Conseil autorise l’aide financière pour la construction de la rampe d’accès au centre récréatif du Lac-Long.

**ADOPTÉE**

- 
- Note : Gestion de la Tour CHGA Mont Morissette – délégation à MobilOnde Inc.
- Note : Bulletin #37 de l’ABVLBS
- Note : MTQ – Communication concernant le rétablissement de la circulation sur les ponts suite aux inondations 2019.
- Note : MRCVG – Conseil de mai en bref
- 

Période de questions de 20h16 à 20h45



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2019-06-119**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 juin 2019 soit close à 20h45.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2019.

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier